



Rapport d'activité

2012



Historique

En 1979, le nouveau gouvernement luxembourgeois issu des élections du 10 juin 1979, et sous l'impulsion de Pierre Werner (Ministre d'État, Ministre des Affaires Culturelles) et de Jacques Santer (Ministre des Finances), avait proposé dans sa déclaration gouvernementale du 24 juillet 1979 « la création d'un Fonds culturel alimenté par des recettes extra budgétaires et destiné à renforcer l'infrastructure culturelle ».

C'est en 1982, trois années après la déclaration gouvernementale, que le gouvernement de Pierre Werner crée le « Fonds culturel national » en tant qu'établissement public régi par la loi modifiée du 4 mars 1982 (statuts publiés dans le Mémorial A n° 12 du 12 mars 1982, pp. 340-344 et rectifiés dans le Mémorial A n° 34 du 7 mai 1982, p. 902).

Le Fonds culturel national avait comme objectif premier de susciter et d'organiser le mécénat culturel privé, aux fins d'en faire profiter le mouvement culturel au Luxembourg :

« Le Fonds a pour mission de recevoir, de gérer et d'employer les allocations et dons émanant des sources publiques et privées en vue : a) de la promotion des arts et sciences ; b) de la conservation, de la restauration et de l'affectation appropriée du patrimoine historique et culturel national, immobilier et mobilier. » (Article 2 de la loi du 4 mars 1982)

En dehors des dons privés, les moyens financiers du Fonds culturel national proviennent essentiellement de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Les fonds de l'ONS sont générés par la Loterie nationale.

Dans une note du 13 novembre 1984 adressée au comité directeur de l'époque, les ministres des Finances et des Affaires culturelles ont rappelé que le Fonds culturel national devait contribuer avant tout à stimuler la créativité et à donner ainsi un fondement intellectuel, artistique et littéraire à notre identité nationale par son action en profondeur auprès de la population entière.

Ont été membres du comité directeur :
Germaine Goetzinger, Guy Linster, Roger Manderscheid, Paul Reiles, Lex Roth, Marc Schloesser, Jeannot Waringo et René Wolter.

Le comité directeur actuel du Fonds culturel national est composé de Jo Kox, président, Dany Kohn-Stoffels, secrétaire, et Raymond Bausch, membre.

La commission interministérielle est actuellement composée de Jeff Fettes (Ministère d'État), Pierre Goedert (Administration de l'enregistrement et des domaines), Claudine Hemmer (Ministère de la Culture) et Pascale Toussing (Administration des contributions directes).

Le secrétariat administratif est assuré par Sonja Lemmer-Kap depuis le 1^{er} décembre 1987.

1. Comité directeur et personnel

1.1.

Renouvellement du comité directeur

Le comité directeur du Fonds culturel national a été renouvelé en date du 1^{er} novembre 2012. Les mandats de Paul Reiles (président depuis le 28 mai 1991), de Germaine Goetzinger (secrétaire depuis le 24 avril 1998) et de Jeannot Waringo (membre depuis le 28 mai 1991) sont venus à terme au 28 mai 2012. Les nouveaux délégués de la ministre de la Culture pour un mandat de trois ans sont : Jo Kox, directeur administratif du Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain et coordinateur du groupement « d'État musée », ainsi que Dany Kohn-Stoffels, conseiller de Gouvernement 1^{re} classe au ministère de la Culture ; le nouveau délégué du ministère des Finances est Raymond Bausch, inspecteur des finances auprès de l'Inspection générale des finances. Sont nommés au poste de président Jo Kox et au poste de secrétaire Dany Kohn-Stoffels.

Les travaux du Fonds culturel national ont été réalisés avec l'assistance de Madame Sonja Lemmer-Kap, secrétaire administrative du Fonds culturel national.

1.2.

Pendant l'année 2012, le comité directeur du Fonds culturel national a convoqué à sept réunions auxquelles s'ajoutent les entrevues et entretiens que les membres du comité directeur ont eus avec des particuliers ou des délégués de groupements, d'associations et de services ou administrations publics, ainsi que les manifestations auxquelles le comité directeur était représenté.

2. Commission interministérielle

2.1.

Une demande de don en nature a été introduite au Fonds culturel national en fin d'année. La commission interministérielle, prévue à l'article 11 de la loi de 1982, a été saisie mais n'a pas pu encore siéger.

3. Bilan financier

Au cours de l'exercice 2012, le budget géré comportait des dépenses de 674.566,18 EUR et des recettes de 701.013,89 EUR.

3.1.

Les recettes du Fonds sont de deux types :

3.1.1. Les recettes en provenance de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse s'élevaient à 600.000,00 EUR, les intérêts à 1.570,73 EUR et les recettes diverses à 3.493,00 EUR.

Ces recettes ont été affectées par le comité directeur conformément aux objectifs arrêtés par la loi de 1982 et aux directives politiques générales reçues en 1984 et confirmées par la suite.

3.1.2. Les recettes provenant des « dons » au sens de la loi de 1982 s'élevaient à 95.950,16 EUR.

3.2.

Les dépenses du Fonds s'élevaient à 674.566,18 EUR

3.2.1. Les frais de fonctionnement du secrétariat (salaire, indemnité, fournitures de bureau) se chiffraient à 84.542,02 EUR.

3.2.2. Les frais bancaires et cautions à rembourser s'élevaient à 3.500,00 EUR.

3.2.3. Les subventions accordées aux institutions, associations, maisons d'éditions et artistes se montaient à 494.223,00 EUR.

3.2.4. Le mécénat, qui bénéficie de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982, a atteint 92.301,16 EUR.

3.2.5. Le solde au 31 décembre 2012 est de 26.447,71 EUR. Au 31 décembre 2012, l'avoir réel du Fonds culturel national s'élève à 269.921,36 EUR (solde exercices antérieurs, balance des recettes et des dépenses, engagements pour 2013).

4. Ventilation et bénéficiaires des subventions en 2012

Le montant total accordé au monde culturel est de 494.223,00 EUR, réparti en 5 catégories :

Catégories	Fonds
Arts visuels	31.000,00 6,27 %
Musique	188.450,00 38,13 %
Littérature	74.523,00 15,08 %
Théâtre, danse, cabaret, cirque	195.500,00 39,56 %
Sciences	4.750,00 0,96 %

Les bénéficiaires en 2012 ont été :

4.1. Arts visuels

Expositions

Amicale des Anciens du Train VII (Salon International d'Art Contemporain d'Esch/Alzette, L) Christian Aschmann (Biennale Internationale de la Photographie, Liège, B), Bruno Baltzer (« Sense of Place, European Landscape Photographie », Bozar à Bruxelles, B), Justine Blau (« Little Constellation », Musée d'art contemporain Villa Croce, Gênes, I), Aline Bouvy (« Prince's Forum » Beacon Arts Building, Los Angeles, E-U), Marco Godinho (Neuer Kunstverein Aschaffenburg, D), Gast Bouschet & Nadine Hilbert (Musée Sztuki, Lodz, PL), Carine & Elisabeth Krecké (Centre d'art Nei Licht, Dudelange, L), LAC (Art en Marche, Kunschthaus beim Engel, Luxembourg, L)

Résidences d'artistes

Vera Kox (Künstlerhaus Bethanien, Berlin, D) ; School of Visual Arts, New York, E-U)

Publications

Roger Bertemes (livre, FI), Laure Lamborelle (portofolio), Flora Mar (photogravure), Iva Mrazkova (catalogue exposition, CZ), Bert Theis (Isola Art Center, I)

4.2. Musique

Festivals & cycles de musique

Amis du Château de Bourglinster, Au Pays de l'Attert, Blues Club Luxembourg, CantoLx, Chorale St. Michel, Festival d'Echternach, European Music Academy, Klänge Maarnescher Festival, Festival de Wiltz, Jail, Kulturfabrik, Kulturkrees Celobrium, Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette, Schalltot Collective, Sharp 9

Ensembles musicaux

UGDA, Solistes européens

Projets

Amis du Chant (Christmas Carols), Chorale Uelzecht (Concert Tippet), Círculo Cultural Español A. Machado (Festival Flamenco), Comité Alstad (concert transfrontalier), Eurocantica (Création Haydn), Kinneksbond Mamer (concert « Les enfants de Bethléem »), Neumann Sonja (spectacle du temps des Pharaons), Winkel François (Music Benares)

Concours

Diffwinds (Orchestres d'harmonie de jeunes d'Europe), FIMODudelage (Orgues sans frontières), Ensemble à Plectres (Mandoline)

Production de CD

Daniel Balthasar, Funky P, Luke Haas, Jeff Herr, Paul Hoffmann, Cathy Krier, Sacha Ley, Anaïs Lorentz, Benoît Martiny, Pascal Meyer, Jonathan Reichling, Tempus est locundum

Masterclasses

Forum International pour Flûte et Piano, Diekirch

Publications

Artevents (Pizzicato), Chorale Lyra Ettelbruck (livre d'or)

4.3 Littérature

Éditeurs

Éditions PHI, Éditions op der Lay, Éditions Ultimomondo, Éditions Zoom, Éditions Hyde, Maskénada asbl

Auteurs

Emile Angel, Josy Braun, Luc François, Jeanny Friedrich-Schmit, André Hagen, Anouk Henn, Josiane Kartheiser, Anise Koltz, Maryse Krier, Lambert Schlechter

5. Ventilation du mécénat en 2012

L'apport du mécénat a été de 92.301,16 EUR. Les donateurs bénéficient de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982.

Catégories	Mécénat
Arts visuels	28.500,00 30,88 %
Musique	47.581,16 51,55 %
Littérature	2.375,00 2,58 %
Théâtre, danse, cabaret, cirque	13.445,00 14,56 %
Sciences	400,00 0,43 %

Manifestations littéraires

ASTM (Ernesto Cardenal), KultOureilen Vianden, Plaisir de Lire (KIBUM)

4.4. Théâtre, danse, cabaret, cirque

Théâtre

Compagnie du Grand Boube, Fundamental ASBL, Independent Little Lies, Mierscher Kulturhaus, Op Schéimerech, Théâtre des Casemates, Théâtre du Centaure, Théâtre Ouvert Luxembourg

Danse

Dance Theatre Jean-Guillaume Weis, Kominami Yuko, Soubry Tania, UnitControl

Cabaret

David Goldrake, Kulturfabrik, Ligue HMC Collectif Dadofonic, Maskénada, Peffermill(ch)en, Festival Wiltz

Cirque

Zaltimbanq

Manifestations diverses

BD de Contern, Centre de Documentation sur les Migrations humaines, Cid-Femmes, Círculo cultural español, CLAE, Club Senior, Open Air Konst Festival Lellgen, Radio Ara, Pæerdsatelier, Schmelzkultur Steinfort, Quilt Festival, Capoeira

Publications

Fédération Luxembourgeoise des Théâtres Professionnels (Theaterzeitung)

4.5. Sciences

Publications

Georges Kayser Altertumsforscher (Den Ausgriewer), Société Préhistorique Luxembourgeoise (bulletin 33/2011)

6. Perspectives

La situation du Fonds culturel national n'a pas changé par rapport aux années précédentes et les conclusions figurant dans les rapports antérieurs sont toujours d'actualité. Une grande partie du budget du Fonds culturel national est absorbé par des partenaires contractuels. Actuellement, le Fonds soutient des maisons d'édition, des organisateurs de festivals et des associations diverses indépendamment de leur programme. Au fil des années, le Fonds culturel national est devenu un organe indispensable à la survie d'une multitude d'organismes, d'orchestres, de groupes de théâtre et d'artistes individuels. En effet, aujourd'hui, il y a des structures, qui, sans l'apport de la Fonds culturel national, devraient arrêter leurs activités, notre soutien financier représentant quelque 20 % à 30 % de leur budget annuel !

Dans l'immédiat, le Fonds culturel national devra se concerter avec le ministère de la Culture sur ce qui est sa mission principale. Dès 2014, les subventions devront impérativement être liées à des projets. Il s'agit de se réorienter complètement et de proposer trois types d'aide : une aide directe, une aide à la diffusion et à la promotion, et une aide à l'exportation. La mobilité artistique devra désormais être au cœur des préoccupations du Fonds culturel national. Il s'agira d'un projet de longue haleine.

En 2013 le portail Internet du Fonds culturel national sera mis en ligne. Les critères d'éligibilité et les modalités d'attribution d'une subvention à partir du 1^{er} janvier 2014 y seront clairement définis. Afin d'accélérer et d'uniformiser le traitement des dossiers, ces derniers devront être transmis au Fonds culturel national via un masque de saisie.

L'année 2013 sera également marquée par une coopération plus systématique avec les responsables des différents secteurs du ministère de la Culture (musique, littérature, théâtre, dans, arts visuels, etc.) et les autres « donateurs » et « bienfaiteurs » du monde culturel (start up de l'ONS, Fondation de l'Indépendance, etc.). Grâce à une information réciproque et par des contacts réguliers il sera désormais possible d'affecter les aides avec plus d'efficacité et d'éviter tout double emploi

Luxembourg, le 23 janvier 2013

Jo Kox
Président

Dany Kohn-Stoffels
Secrétaire

Raymond Bausch
Membre



FONDS
CULTUREL
NATIONAL

Adresse

Fonds culturel national
4, boulevard Roosevelt
L-2912 Luxembourg

T 247-86617
info@focuna.lu
www.focuna.lu

Établissement public
régé par la loi modifiée
du 4 mars 1982

ISBN 978-2-919794-02-7



9 782919 794027